

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 juillet 2023

CP20230711_9
id. 1845

Le 11 juillet 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :
M. ALBUGUES, Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. CROS, M. DESCAZEAX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.

Sont représentés :
M. BEQ (pouvoir à M. BELLOC), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), Mme NÈGRE (pouvoir à M. GONZALEZ).

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PROGRAMMATION PACTE TERRITORIAL D'INSERTION - PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2023 COFINANCEMENT FONDS SOCIAL EUROPÉEN+

La politique d'insertion du Département est fondée sur deux outils de planification :

- Le pacte territorial d'insertion (PTI) pour tout public en situation de précarité.

- Le programme départemental d'insertion (PDI) dédié à l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Le pacte territorial d'insertion et le programme départemental d'insertion ont été reconduits et programmés pour la période 2021-2023, conformément à la délibération de l'Assemblée départementale du 21 avril 2021.

La programmation relative au pacte territorial d'insertion et au programme départemental d'insertion est complétée par des actions financées par le fonds social européen, pour lesquelles des structures sollicitent un cofinancement par le Département pour leur mise en place.

Les appels à projets fonds social européen+ ont été publiés le 1^{er} mars 2023 jusqu'au 1^{er} mai 2023 pour des actions couvrant la période 2022-2023. Pour l'année 2023, 8 opérateurs y ont répondu.

Au titre du pacte territorial d'insertion (PTI) :

2 actions sont cofinancées dans le cadre du pacte territorial d'insertion sur les fonds propres du Département et représentent un montant total de 17 000 € pour 89 accompagnements de 3 mois (annexe n° 1).

- l'association « bouger pour s'en sortir » : la subvention annuelle s'élève à 15 000 € pour 65 accompagnements ;

- l'association « au pré en bulles » : la subvention annuelle s'élève à 2 000 € pour 24 accompagnements.

Au titre du programme départemental d'insertion (PDI) :

6 actions sont cofinancées dans le cadre du programme départemental d'insertion sur les fonds propres du Département et représentent un montant de 113 773,02 € pour 129 accompagnements de bénéficiaires du revenu de solidarité active de 3 mois renouvelables (annexe n° 2). Une de ces actions « coaching des bénéficiaires du revenu de solidarité active » dispose du soutien financier de l'État dans le cadre de la stratégie pauvreté.

- L'espace rural emploi formation du Quercy Caussadais : la subvention annuelle s'élève à 18 000 € pour 25 accompagnements ;

- L'espace rural emploi formation du Quercy Vert Aveyron : la subvention annuelle s'élève à 18 000 € pour 25 accompagnements ;

- L'association « INSTEP Occitanie » : la subvention annuelle s'élève à 2 773,02 € pour 11 accompagnements ;

- L'espace rural emploi formation du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron : la subvention annuelle s'élève à 35 000 € pour 35 accompagnements ;

- L'association « les jardins des Gorges de l'Aveyron » : la subvention annuelle s'élève à 25 000 € pour 18 accompagnements ;

- L'association « au pré en bulles » : la subvention annuelle s'élève à 15 000 € pour 15 accompagnements.

Ces subventions relatives au pacte territorial d'insertion et au programme départemental d'insertion pour 2023 seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours selon les engagements prévus ci-dessous :

2912 - Imputation 6574 SF 561 (EPF) - Programme P026 – Opération O004 - Enveloppe E02

PTIN23	
Engagé aux précédentes commissions permanentes	267 016 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	17 000 €
Total	284 016 €

2891 - Imputation 65734 SF 564 (EPF) - Programme P026 - Opération O005 - Enveloppe E02

RSAC23	
Engagé aux précédentes commissions permanentes	0 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	36 000 €
Total	36 000 €

2913 - Imputation 6574 SF 564 (EPF) - Programme P026 - Opération O005 - Enveloppe E02

SPAU23	
Engagé aux précédentes commissions permanentes	486 745,00 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	2 773,02 €
Total	489 518,02 €

2913 - Imputation 6574 SF 564 (EPF) - Programme P026 - Opération O005 - Enveloppe E02

RSAA23	
Engagé aux précédentes commissions permanentes	191 170,00 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	75 000,00 €
Total	266 170,00 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 21 avril 2021 relative à la programmation du pacte territorial d'insertion – programme départemental d'insertion 2021-2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, le cofinancement 2023 des actions au titre du pacte territorial d'insertion (PTI) et du programme départemental d'insertion (PDI) présentées dans les tableaux récapitulatifs joints en annexes n° 1 et n° 2 ;
- Approuve, telles que ci-annexées, les conventions à conclure avec :
 - l'association « bouger pour s'en sortir » (annexe n° 3),
 - l'association « au pré en bulles » (annexe n° 4),
 - l'espace rural emploi formation de la communauté des communes du Quercy Caussadais (annexe n° 5),
 - l'espace rural emploi formation de la communauté des communes Quercy Vert Aveyron (annexe n° 6),
 - l'association INSTEP Occitanie (annexe n° 7),
 - l'espace rural emploi formation de la communauté des communes Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron (annexe n° 8),
 - l'association « les jardins des Gorges de l'Aveyron » (annexe n° 9),
 - l'association « au pré en bulles » (annexe n° 10),

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions et tous actes découlant de la présente décision ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits tels que détaillés supra.

Adopté à l'unanimité.

Madame Nadine Sinopoli ne prend pas part au vote au titre de la prévention des conflits d'intérêts.

Envoyé en préfecture le 25/07/2023
Reçu en préfecture le 25/07/2023
Publié le 25/07/23
ID : 082-228200010-20230711-2250-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL